

Délibération du 24 Mars 2023

délibération **N°2023-10 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconversion du site de l'ancien UIOM de Valezan**

Madame Marie BENEVISE, Présidente, rappelle que Savoie Déchets est propriétaire du site de l'ancienne UIOM de Valezan, anciennement propriété du Smitom de la Tarentaise, qui a transféré la compétence traitement des déchets à Savoie Déchets le 1^{er} juillet 2016 et donc la propriété du bâtiment.

L'activité de l'UIOM a été arrêtée fin 2015 et le bâtiment a fait l'objet en 2019 de travaux de dépollution, de démantèlement du process de l'usine ainsi que de remplacement de la toiture par Savoie Déchets. Actuellement, le bâtiment est inoccupé. Savoie Déchet souhaiterait réhabiliter ce site pour y implanter de nouvelles activités de gestion et traitement des déchets.

1) Unité de compostage de biodéchets

Des collectes séparées de biodéchets, sont progressivement mises en œuvre par les collectivités adhérentes de Savoie Déchets. Les évolutions réglementaires à venir devraient entraîner une accélération du déploiement de ces collectes, notamment avec l'entrée en application des obligations prévues par la loi AGECC :

- Obligation de tous les professionnels de trier leurs biodéchets et de les faire valoriser dans des filières adaptées à partir du 1^{er} janvier 2023,
- Obligation pour les collectivités d'offrir à l'ensemble des ménages une solution de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Savoie Déchets, en charge du traitement des déchets de ses adhérents, souhaite proposer à chacun une solution de traitement des biodéchets au plus proche du lieu de collecte. Le site de l'ancienne UIOM de Valezan apparaît ainsi comme un lieu pertinent pour l'implantation d'une installation de compostage des biodéchets pouvant accueillir les collectes réalisées notamment sur le secteur de la Tarentaise.

2) Installation de remisage de véhicules de collecte et transport des déchets

Actuellement, plusieurs infrastructures de gestion des déchets sont exploitées par la Communauté de Communes des Versants d'Aime (COVA) à proximité du site de l'UIOM de Valezan détenu par Savoie Déchets :

- Un quai de transfert des Ordures Ménagères (OM), des Collectes Sélectives d'emballages et des cartons (CS),
- Une déchèterie.

En complément, la COVA souhaiterait implanter sur ce site les infrastructures nécessaires au stationnement, lavage et ravitaillement en carburant des véhicules de collecte et de transport des déchets ainsi que des locaux sociaux pour ces agents de collecte (vestiaire).

Afin d'étudier la réhabilitation du site de l'ancienne UIOM, la faisabilité de l'implantation conjointe de ces installations et définir les travaux nécessaires à l'adaptation du site, Savoie Déchets souhaite lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour une mission d'Assistance à

maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation en marché à procédure adaptée pour l'exécution d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconversion du site de l'ancienne UIOM de Valezan.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer le marché et tous documents y afférents.

Article 3 : sollicite éventuellement l'aide financière de tout organisme ou collectivité susceptible de verser des subventions dans le cadre de ce projet.

Le Secrétaire de Séance,
Christian RAUCAZ



La Présidente,
Marie BENEVISE

